AVOCATS

Liquidation des régimes matrimoniaux

La liquidation est l'exercice le plus technique du droit de la famille et la principale source de mise en cause en la matière. Ces deux jours déroulent la méthode complète, du régime applicable aux comptes de liquidation.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats inscrits, collaborateurs, associés et responsables de cabinets.

PRÉREQUIS
Être inscrit au tableau ou exercer au sein d'un cabinet d'avocats.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer le régime matrimonial applicable et sa composition.
- Qualifier les biens et traiter les difficultés de preuve.
- Calculer récompenses, créances entre époux et indemnités d'occupation.
- Traiter les difficultés propres aux biens professionnels et immobiliers.
- Établir les comptes de liquidation et le projet de partage.

03 Programme détaillé

M1 Régimes et composition des masses · 2 h 30

- Le point de départ.
- Régimes légaux et conventionnels : effets liquidatifs.
- Composition des masses : biens propres, communs, indivis.
- Preuve de la propriété et présomptions applicables.
- Atelier — Composer les masses d'une liquidation à partir d'un patrimoine réel.

M2 Récompenses · 2 h 30

- Le mécanisme central.
- Cas d'ouverture des récompenses et sens du flux.
- Calcul : dépense faite et profit subsistant.
- Difficultés fréquentes et erreurs de calcul.
- Atelier — Calculer une série de récompenses sur un cas complet.

M3 Créances et indivision · 2 h 30
- Entre les époux et après la dissolution.
- Créances entre époux et modalités d'évaluation.
- Indivision post-communautaire et indemnité d'occupation.
- Dépenses de conservation et d'amélioration.
- Atelier — Chiffrer une indemnité d'occupation et les créances associées.

M4 Biens particuliers · 2 h 30
- Les difficultés récurrentes.
- Biens professionnels, parts sociales et clientèle.
- Immobilier financé par emprunt, donations et assurance-vie.
- Dettes, cautionnements et passif.
- Atelier — Traiter la liquidation d'un patrimoine comprenant une société.

M5 Comptes de liquidation · 2 h 00
- Mettre en forme les résultats.
- Établissement des comptes et détermination des droits de chacun.
- Projet de partage, lots et soulte.
- Attribution préférentielle et licitation.
- Atelier — Établir les comptes de liquidation du cas fil rouge.

M6 Procédure et contentieux · 2 h 00
- Quand l'amiable échoue.
- Procédure de partage judiciaire et rôle du notaire commis.
- Procès-verbal de difficultés et saisine du juge.
- Stratégie et expertise en matière liquidative.
- Atelier — Analyser un procès-verbal de difficultés et préparer les dires.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'imputabilité définitive de l'action au titre de l'obligation de formation continue dépend de son contenu, de ses modalités, des justificatifs produits et des règles applicables au barreau concerné.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr